

## LA METROPOLE DE LYON : une certaine légèreté dans l'attribution de subventions ?



Le 19 septembre 2016, le Conseil métropolitain a voté une subvention de **165 000 €** pour une durée de trois ans dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Ville de RABAT au Maroc. La convention 2017-2019 porte sur quatre points : les transports publics et déplacements, le développement économique, le changement climatique, l'éclairage public.

Dans le bilan de la précédente coopération 2013-2016 qui s'élevait à 159 300 €, on peut lire : « *Compte-tenu du contexte politique de la Ville de Rabat de 2013 à 2016, et des élections municipales au 4 septembre 2015, **il a été assez difficile de réaliser le programme de travail prévisionnel.** Une des thématiques phares était le plan communal de développement. Celui-ci n'a pas pu être mis en œuvre **faute d'avoir un interlocuteur** en charge du dossier à la Ville de Rabat ». « *Cette coopération a donc **un bilan très faible sur les trois dernières années** ».**

**Malgré cet échec reconnu**, il est étonnamment proposé aux élus de poursuivre la coopération avec la Ville de Rabat et de valider une nouvelle convention avec des objectifs aussi flous que la précédente.

**CANOL estime que les conseillers métropolitains n'ont pas été suffisamment informés comme la législation l'exige et a demandé au tribunal administratif l'annulation de cette délibération.**

Des **centaines de millions d'euros** sont distribuées annuellement par nos quatre grandes collectivités locales par l'intermédiaire de milliers de subventions votées. Combien de dossiers sont vraiment analysés et suivis ? Si certaines subventions peuvent être utiles, de nombreuses méritent un contrôle bien plus sévère que ce qui est fait actuellement. **Les contribuables sont en droit de l'exiger.**

Charles Rossi

Merci de relayer ce message.

Pour plus d'informations, consultez <http://canol.fr> et <http://www.facebook.com>

[Soutenir notre association](#)